



Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 AVRIL 2025

Délibération n°2025-04-01

Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin (OTAMP) - Avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2024/2026

Résumé :

Validation des termes de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de moyens 2024-2026 portant une modification de l'article 1.1. « Moyens Financiers » du Chapitre 2 et autorisation donnée au Président de signer le document.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-02

Budget Annexe du Parc d'Activités Economiques de La Combe – Décision Modificative n°1

Résumé :

Approbation des modifications du budget primitif 2025 du budget parc d'activités de La Combe.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-03

Budget Annexe Zone Artisanale de la Métairie : Reprise de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement

Résumé :

- * Autorisation donnée au Président de solliciter l'avis du Préfet de la Charente-Maritime et du Directeur du Service de Gestion Comptable de Ferrières d'Aunis sur la reprise de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement du budget annexe ZA de la Métairie, pour un montant de 198 500,46€,
- * En cas d'avis favorable, autorisation donnée au Président de solliciter l'autorisation des Ministres chargés du budget et des collectivités locales afin de pouvoir effectuer la reprise de l'excédent d'investissement à la section de fonctionnement du budget annexe ZA de la Métairie, pour un montant de 198 500,46€, et ce au motif de la passation d'écritures erronées sur ce budget annexe sur les exercices 2008 et 2009.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-04

Détermination du produit de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2025

Résumé :

Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2025 à la somme de 257 080 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-05

Contributions aux organismes extérieurs – Année 2025

Résumé :

* Arrêt des prévisions suivantes comme montants des contributions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud au titre de l'année 2025 :

• Syndicat Mixte Cyclad	4 468 806 €
• Syndicat Mixte Soluris	9 500 €
• Office de Tourisme Aunis Marais Poitevin	220 000 €
• Syndicat Mixte du S.C.O.T. La Rochelle Aunis	50 775 €
• Syndicat mixte du Parc Naturel Marais Poitevin	170 €
• Établissement Public Territorial de Bassin Charente	3 200 €
• Syndicat Mixte Charente Aval	202 690 €
• Syndicat Mixte Bassin de la Boutonne	5 455 €
• Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis	155 000 €
• Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise	43 600 €

* Arrêt de la subvention d'équilibre au budget annexe Pépinière Agroalimentaire pour l'exercice 2025 à la somme de 120 518 €,

* Arrêt de la subvention d'équilibre au budget annexe Bâtiments Relais pour l'exercice 2025 à la somme de 9 365 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-06

Vote des taux de fiscalité - Année 2025

Résumé :

* Maintien des taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et fixation :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	1.27%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	6.44%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	8.68%
Cotisation Foncière des Entreprises	24.50%

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-07

Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) - Année 2025

Résumé :

Fixation du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes Aunis Sud pour l'année 2025 à 11,92 %.

Adopté avec 3 voix Contre et 38 voix Pour

Délibération n°2025-04-08

Attribution de subventions au titre de l'année 2025 – Volet environnement & transitions et volet Sport

Résumé :

Volet environnement : Octroi de la somme de 5 000 euros à A Nous l'Energie ! renouvelable et solidaire 17, pour le projet de création et d'accompagnement d'une société citoyenne coopérative d'énergie renouvelable.

Volet sport : Octroi des subventions aux associations sportives pour le soutien aux clubs qui exercent une action éducative en faveur des jeunes de moins de 18 ans, l'aide aux manifestations sportives et l'aide à la formation.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-09

Rénov'Info Service – Activité Mon Accompagnateur Rénov (MAR) - Révision de la tarification

Résumé :

Approbation de la modification de la tarification la prestation d'accompagnement « Mon Accompagnateur Rénov' ».

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-10

Approbation de la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de Communes Aunis Sud

Résumé :

Approbation de la modification de droit commun n°2 du PLUi-H de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-11

Modification du tableau des effectifs – Année 2025

Résumé :

Conservatoire de Musique :

Création, suppression et transformation de postes :

Création au 1^{er} septembre : - 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 20/20^{ème}, avec suppression de poste à 18/20^{ème}

- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 20/20^{ème}, avec suppression de poste à 14/20^{ème}

Transformation, au 1^{er} septembre : - d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe à 13/20^{ème} au lieu de 12/20^{ème}.

Possibilité de recours à l'article L332-8 du CGFP pour 2 postes d'assistants d'enseignement artistique principaux de 2^{ème} classe 4/20^{ème} et 7/20^{ème}

Environnement / Habitat :

Création de postes :

Au 1^{er} août : 1 ingénieur territorial « Chargé de mission PCAET et PAT », à temps complet.

Au 10 octobre : 1 attaché territorial « Chargé de mission Habitat », à temps complet.

Urbanisme :

Compte tenu des besoins en personnel au service urbanisme, un accord de principe pour lancer la procédure de recrutement d'un fonctionnaire de catégorie B ou C, à temps complet, pour occuper un emploi d'instructeur des autorisations d'urbanisme est demandé

Le recours à l'article L332-8 du CGFP pour les postes énumérés ci-dessus sera effectué, à défaut de recrutement de fonctionnaires.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-04-12

Délégation de pouvoir du conseil communautaire au Président

Résumé :

Délégation du conseil communautaire donnée au Président, pour la durée du mandat :

Immobilier / mobilier / patrimoine

Décider de toute cession de terrains situés en dehors des zones et parcs d'activités économiques de la Communauté de Communes Aunis Sud, sur avis du bureau.

Adoptée à l'unanimité

*Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **vendredi 18 avril 2025.***